

HUCHON 2010

AU CÔTÉ DES 11 MILLIONS DE FRANCILIENS

UNE GRANDE RÉGION POUR TOUS LES FRANCILIENS

LES 14 ET 21 MARS PROCHAINS, NOUS ÉLIRONS NOS CONSEILLERS RÉGIONAUX

Notre avenir est en jeu

En Ile-de-France, la Gauche a développé une Région au service de tous : gratuité des livres scolaires, nouvelles lignes de tramways et de bus, prolongement de lignes de métro, carte Imagin'R pour les jeunes, doublement du nombre d'apprentis formés à un métier chaque année, 100 logements nouveaux par jour... Il faut poursuivre et accélérer cette action. Nous avons besoin d'une Région encore plus proche de chacun ; une Région qui protège ; une Région qui révèle les talents.

Le rassemblement en marche

Alors que la crise frappe durement, Nicolas Sarkozy et le gouvernement s'entêtent dans une

politique désastreuse pour le pays, qui préserve d'abord les privilèges.

Ils veulent imposer à l'Ile-de-France les mauvaises recettes qu'ils appliquent à la France.

Face à cette menace, nous avons engagé une démarche de **large union**.

Dès à présent, Jean-Paul Huchon a rassemblé les socialistes, les radicaux, les amis de Jean-Pierre Chevènement et ceux de Robert Hue.

Nos listes sont à l'image de l'Ile-de-France, **métisse, diverse, talentueuse et déterminée**.

Elles fédèrent des acteurs de tous les territoires de l'Ile-de-France, élus et représentants d'associations, qui s'engagent à bâtir ensemble, une **grande Région**.

Jean-Paul HUCHON le 13 décembre 2009

« Je veux que chacun, quel que soit son histoire et son projet, se sente utile et respecté ».



LE BOUCLIER SOCIAL, NOTRE AMBITION POUR LES FRANCILIENS :

Protéger et encourager l'emploi

- > en concentrant l'effort de formation sur les chômeurs, les salariés en conversion, les seniors et les jeunes en apprentissage ;
- > en créant une norme de Haute Qualité Sociale (HQS) pour réduire les contrats précaires et en finir avec la souffrance au travail des salariés ;
- > en participant au capital d'entreprises performantes ou en difficulté ;
- > en soutenant les entreprises créatrices des emplois de demain et l'économie sociale et solidaire

Assurer l'accès aux soins

- > en finançant une mutuelle de santé pour les jeunes ;
- > en engageant un grand plan de rénovation des urgences hospitalières ;
- > en construisant des centres de santé dans les quartiers les plus défavorisés ;
- > en aidant à l'installation de médecins et d'infirmières dans les territoires qui en sont dépourvus

Garantir des transports de qualité, partout et pour tous

- > en rénovant les RER et en remplaçant les anciens matériels par des rames confortables, accessibles, propres et sûres ;
- > en construisant de nouvelles lignes de tramways, de métro et de bus ;
- > en instaurant une tarification plus juste et plus solidaire

Accélérer la transition écologique de l'Ile-de-France

- > en portant notre effort sur les territoires écologiquement prioritaires et les Franciliens les plus modestes ;
- > en aidant les PME à produire autrement, en finançant les énergies renouvelables et les pratiques écologiques des familles...
- > en donnant leur juste place aux espaces naturels, à l'agriculture biologique et à la biodiversité

Mobilisons-nous ! Autour d'un projet qui répond à une triple exigence : justice sociale, impératif écologique et ambition économique. Ensemble, construisons une Ile-de-France généreuse et forte.

LES 14 ET 21 MARS, VOTONS POUR JEAN-PAUL HUCHON

Contactez-nous, nous avons besoin de vous...

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Je soutiens la liste conduite par Jean-Paul HUCHON

Je souhaite participer à la campagne de Jean-PAUL HUCHON

Je verse la somme de : € à l'association de financement électoral de Jean-Paul HUCHON pour les régionales 2010 à l'ordre de AFEJPH2010*

* Conformément à l'article L.52.9 du code électoral, cette association de financement électoral, déclarée le 8 octobre 2009 est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de Jean-Paul Huchon, dans les limites précisées à l'article L.52.8 du code électoral reproduit ci-dessous :

Article 52-8 du code électoral loi N°95-65 du 19 janvier 1995 :

Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11.

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Le don ouvre droit à réduction d'impôts. La réduction est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement.

Merci de retourner ce coupon à : Campagne Huchon 2010" - 95 rue Falguière 75015 PARIS



WWW.HUCHON2010.FR /contact@huchon2010.fr